



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal, le lundi 17 novembre 2025 à 19 h 30 à la salle Wilfrid-Machabée située au 1, rue du Pont, Labelle, Québec.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande #2025-023 :

Demande de dérogation mineure de 2.76 mètres avec la ligne avant et de 3.3 % sur le coefficient d'occupation au sol pour l'implantation d'un nouveau bâtiment principal.

Le tout sur le lot 5 010 985, situé au 1735, chemin du Lac-Joly.

****Explication :** Le règlement 2002-56 relatif au zonage exige à la grille des spécifications Va-11 une marge avant de 10 mètres minimale et un coefficient d'occupation au sol maximal de 10 %.*

Dans le cadre de cette demande, la marge avant serait de 7.24 mètres et un coefficient d'occupation au sol de 13.3 %.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Elle peut également transmettre ses commentaires à l'attention du conseil municipal avant la séance à l'adresse suivante : fbellefleur@municipalite.labelle.qc.ca

Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5011 ou à mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca .

DONNÉ à Labelle, ce 22^e jour d'octobre 2025.

La greffière-trésorière,

France Bellefleur